



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE 26 FÉVRIER 2018, À 19 H

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1234-1

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1234-1, INTITULÉ : « **RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1234 AFIN D'EXIGER UN PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL DÉTACHÉ EN ZONE URBAINE ET D'EXIGER UNE ÉTUDE DU CODE DE CONSTRUCTION POUR CERTAINS NOUVEAUX BÂTIMENTS** ».

AVIS est par les présentes donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 5 février 2018 le projet de Règlement numéro 1234-1.

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, **dans la salle du Conseil, située au 100, rue du Centre-Civique, le 26 février 2018 à 19 h.**

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE l'objet de ce projet de Règlement numéro 1234-1 est notamment d'exiger l'obtention d'un permis de construction pour un logement bigénérationnel détaché en zone urbaine et d'obliger le demandeur à fournir, pour les projets résidentiels (4 logements et plus), commerciaux, industriels, institutionnels ou publics, une étude complète de conformité au Code national du bâtiment.

QUE ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

QUE ce projet de Règlement numéro 1234-1 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de Règlement numéro 1234-1 est disponible pour consultation au bureau de la greffière, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h 15 à 12 h.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 14 février 2018

(S) *Anne-Marie Piérard*

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE